

Présentation de l'événement

Le feu d'artifice de Carqueiranne est un événement festif et familial organisé sur le Port des Salettes les lundi 13 juillet et samedi 15 août 2026.

À cette occasion, nous recherchons des exposants proposant des stands festifs et gourmands, tels que :

Jeux & animations

- Pêche aux canards
- Tir à la carabine / manèges

Gourmandises

- Gaufres
- Churros
- Barbe à papa
- Popcorn
- Confiseries

Ambiance & accessoires festifs

- Vente de confettis
- Bombes serpentins
- Accessoires de déguisement (masques, chapeaux, perruques, maquillage)
- Petits articles festifs
- Ballons

Toute autre proposition originale en lien avec l'univers du feu d'artifice sera étudiée avec attention.

L'objectif est de proposer aux familles un moment convivial, coloré et festif.

Processus de dépôt de candidature :

1. Le dossier doit être renvoyé avant le vendredi 26 juin 2026. Passé ce délai, aucune candidature ne pourra être acceptée.
2. La commission d'attribution se réunira afin de vous transmettre une réponse définitive le lundi 29 juin 2026 au plus tard par courriel.
3. L'attribution sera définitive après règlement de votre emplacement auprès de la Régie de recettes droits de place, située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, au plus tard le vendredi 10 juillet 2026.

Acte d'engagement

- Le soussigné confirme l'exactitude des informations communiquées.
- Le soussigné accepte que sa participation au Feu d'artifice soit régie par le présent règlement.
- Le soussigné s'engage à participer à l'événement si sa candidature est retenue.



RÈGLEMENT DU FEU D'ARTIFICE DE CARQUEIRANNE

Article 1 - Objet de l'évènement

Les Feux d'artifice de Carqueiranne, organisés les lundi 13 juillet et samedi 15 août 2026 sur le Port des Salettes, sont des manifestations festives et familiale.

Ces événements ont pour objectif de proposer au public des animations ludiques et gourmandes dans une ambiance conviviale et sécurisée.

Les stands proposés devront être en lien avec l'univers du feu d'artifice : jeux pour enfants, stands gourmands, accessoires festifs (confettis, serpentins, déguisements, etc.).

Article 2 : Conditions de participation

1. La manifestation est ouverte aux professionnels, artisans, commerçants, forains proposant des jeux, animations ou produits en lien avec l'évènement.
2. Les exposants doivent être majeurs et exercer une activité déclarée (numéro SIRET obligatoire le cas échéant).
3. Les stands alimentaires doivent respecter strictement les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur et être en mesure de présenter les autorisations nécessaires.
4. Les produits proposés doivent être adaptés à un public familial.

Article 3 : Modalités d'inscription

1. Les exposants doivent soumettre leur candidature avant le vendredi 26 juin 2026.
2. Le dossier de candidature doit inclure :
 - Le formulaire d'inscription et le présent règlement signé
 - 2 à 3 photos du stand ou des produits proposés
 - Un extrait de KBIS (ou justificatif d'activité)
 - Une attestation de responsabilité civile professionnelle
3. Les candidatures doivent être envoyées par email à evenementiel@carqueiranne.fr ou déposées en mairie.
4. Les exposants sélectionnés seront informés par courriel ou téléphone au plus tard le lundi 29 juin 2026.

Article 4 : Installation et désinstallation des stands

Le jour de l'évènement :

- Les horaires d'installation seront à partir de 16h30.
- Chaque exposant devra laisser son emplacement en parfait état de propreté.

Article 5 : Responsabilité

1. Chaque exposant doit fournir une attestation de responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à son activité.
2. Les exposants sont responsables de leur matériel, de leurs produits et des éventuels dommages causés à des tiers.



3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation du matériel.

4. L'utilisation de confettis, serpentins ou tout autre accessoire festif devra respecter les consignes de sécurité.

Article 6 : Conditions d'annulation

1. En cas de désistement, l'exposant doit informer les organisateurs dans les meilleurs délais.

2. En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs (intempéries, mesures de sécurité, cas de force majeure), aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Article 7 : Litiges

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement ni compensation.

En cas de litige, seule la juridiction compétente sera saisie.

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice au 04 94 01 40 43 ou par email à evenementiel@carqueiranne.fr.

Article 8 : Informatique, fichiers et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des candidatures.

La politique de protection des données est consultable sur le site officiel de la commune :

<https://www.carqueiranne.fr/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles-291.html>.

À le

Signature

